

Les députés européens eux aussi « font des ménages »

GOVERNANCE 62 % des députés européens belges arrondissent leurs fins de mois

► Un tiers de tous les députés européens ont des activités secondaires lucratives au risque de conflits d'intérêts.

► Les Belges établissent une sorte de record, de même que les populistes.

A lors que leurs traitement et indemnité parlementaires s'élèvent au minimum à près de 13.000 euros brut par mois, 31 % des députés européens déclarent exercer en outre une activité secondaire lucrative, une proportion qui atteint même le record de 62 % pour les députés européens belges.

Selon une étude livrée ce mardi par Transparency International EU, un député belge figure dans le « top 3 » des revenus complémentaires : le Belge Guy Verhofstadt (ALDE) qui, durant la dernière législature, a perçu de cette manière entre 920.000 et 1,42 million d'euros. Seuls le député italien Renato Soru, par ailleurs directeur du groupe Tiscali, et le Lituanien Antanas Guoga, dont l'activité complémentaire est joueur de poker, ont gagné davantage.

Contrairement au règlement du Congrès américain, rien n'interdit aux parlementaires européens d'arrondir leurs fins de mois pour autant qu'ils le déclarent. Et, devinez quoi ? Même s'ils ne le déclarent pas ou mal, aucune sanction ne tombe. Sur quinze dossiers de violations avérées des règles éthiques, aucun n'a fait l'objet de sanctions de la part de la présidence du Parlement, note Transparency International EU, que ce soit aujourd'hui via le président italien Antonio Tajani ou hier via l'ex-président allemand Martin Schulz.

N'est-il pas positif d'autoriser les élus à conserver, hors champ politique, un certain niveau d'activité professionnelle ? L'idée est plaisante en théorie mais, en réalité, « dans une étude antérieure, nous avons vu qu'il est exceptionnel qu'après son mandat, le professionnel revienne à son activité première, note Daniel Freund, coauteur de l'étude de Transparency EU. Sur 500 ex-députés que nous avons étudiés, 30 % travaillent désormais pour des lobbies ».

Il existe bien un risque de conflit d'intérêts puisque, selon Transparency International, quatre élus actuels continuent à percevoir de l'argent de sociétés qui sont inscrites au registre officiel des

lobbies de l'Union européenne. Les conflits d'intérêts sont probablement beaucoup plus fréquents, mais le niveau de détail des déclarations « obligatoires » d'intérêts financiers ne permet pas d'en cerner l'ampleur. Un exemple : le Français Jean-Luc Schaffhauser (ENL), élu du mouvement frontiste Rassemblement Bleu marine, déclare des revenus de consultant pour une mystérieuse société MWD basée à Dubaï. Impossible de savoir ce qu'est le fonds de commerce de MWD et quel client verse au député les quelque... 20.000 euros par mois qu'il déclare.

« Est-ce qu'il travaille vraiment beaucoup comme consultant et n'a pas le temps d'assumer son travail de député ? », s'interroge Daniel Freund. Ou lui donne-t-on de l'argent pour une autre raison que le travail effectué ou son expertise ? Ce pourrait être un don pour sa campagne électorale ou n'importe quoi d'autre. »

« Est-ce qu'il travaille vraiment beaucoup ou lui donne-t-on de l'argent pour autre chose que le travail effectué ? »

TRANSPARENCY INTERNATIONAL

Pour Transparency International EU, ces revenus secondaires posent un triple

défi : ils ne se justifient pas par la nécessité de prolonger la carrière professionnelle des élus, leurs déclarations ne sont pas suffisamment détaillées pour permettre d'en comprendre la nature et, en cas d'absence de déclaration, il n'y a de toute façon pas d'organisme européen indépendant qui puisse imposer une sanction.

Aux États-Unis, les règles éthiques du Congrès sont bien plus strictes. « Les membres du Congrès n'ont pas le droit d'avoir d'activité rémunérée sur le côté, note Daniel Freund. Pas de consultance, pas de cabinet juridique. S'ils perçoivent de l'argent pour des conférences universitaires, dès que cela excède 15 % de leur salaire de membre du Congrès, cette somme est reversée au budget américain. Ils ne sont pas autorisés à percevoir de l'argent pour leur prise de parole (ce qui permet à M. Verhofstadt de gagner beaucoup) car les Américains considèrent que si vous êtes membre du Congrès, parler aux gens fait partie de votre charge. »

Transparency International EU pointe aussi la très haute fréquence de ces revenus secondaires au sein des groupes politiques populistes : le groupe d'extrême droite ENL détient de loin la palme avec 54 % de ses élus. ■

ALAIN LALLEMAND

LE POPULISTE

Nigel Farage : + 360.000 euros/an

Le populiste britannique Nigel Farage, fondateur du mouvement pro-Brexit Ukip, illustre à la fois l'appétit spécifique des élus pour les revenus secondaires, mais aussi une hausse inquiétante des revenus au cours du mandat européen : « Les activités entamées durant le mandat européen comportent le plus haut risque de conflit d'intérêts, note Transparency International, parce que cela pourrait être lié à leur rôle spécifique de membre du Parlement. » Dans le cas de Farage, quelque

chose de plus étonnant : son activité secondaire est un show radiophonique peu susceptible de générer pareils revenus.

A.L.

ses prises de parole. Transparency International s'interroge : parler aux gens n'est-il pas, de base, le job des élus ?

A.L.

L'ADMINISTRATEUR-CONFÉRENCIER

Guy Verhofstadt : dans le top 3

Avec des revenus secondaires de l'ordre de 920.614 à 1,42 million d'euros, le libéral flamand Guy Verhofstadt se hisse à la troisième place, toutes nationalités confondues. Ce n'est pas une surprise puisqu'il est administrateur de la Sofina et, en cascade, de Theodorus III, le fonds de l'ULB dédié aux spin-off et start-up. A tout prendre, c'est mieux qu'un administrateur de plateforme de jeux en ligne, comme le Lituanien Antanas Guoga, qui gagne plus encore. Une partie des revenus du Belge viennent de

L'INCONTRÔLABLE

Jean-Luc Schaffhauser : Dubaï ?

En termes de revenus secondaires, il n'est « que » le 8^e de l'hémicycle, mais cet élu français du Rassemblement Bleu Marine (proche de la ligne Le Pen sans être frontiste) perçoit via Dubaï 20.000 euros par mois comme consultant. La parfaite boîte noire. Or cet élu a été suspecté de sympathie pro-russe, a refusé de condamner la Russie pour l'invasion de la Crimée, refusé de voter le rapprochement entre Europe et Géorgie, et a perçu une commission sur un prêt consenti au FN par une banque russe.

A.L.

Big Four Ils murmurent à l'oreille de l'Union européenne

Peut-on reconnaître la patte des grands cabinets de conseil fiscal dans la législation fiscale de l'Union européenne ? L'ONG Corporate Europe Observatory (CEO), qui traque les conflits d'intérêts dans les institutions européennes, estime en tout cas que leur influence sur la matrice est tentaculaire. Elle publiera une étude sur la question ce mardi. *Le Soir* l'a obtenue en avant-première.

« Leur rôle dans les marchés publics est quelque chose d'unique qui ne s'applique pas dans beaucoup d'autres secteurs que celui de la fiscalité », nous explique Vicky Cann, de CEO. De quoi parle-t-on ? De la panoplie d'études que les quatre grands (les Big Four) du conseil fiscal (Deloitte, PwC, KPMG et EY) réalisent pour la Commission européenne, qui base ensuite sa réponse politique sur leurs trouvailles.

En 2016, liste l'ONG, deux rapports de Deloitte ont été commandés par la Commission sur les prix de transfert (les prix que pratiquent les entreprises d'un même groupe entre elles et qui sont souvent utilisés à des fins d'optimisation fiscale).

L'un des deux rapports visait spécifiquement à alimenter la réflexion de l'institution européenne sur la manière de renforcer le cadre européen en la matière pour « mieux lutter contre la planification fiscale agressive ». Or, souligne le rapport de l'ONG, deux années plus tôt, dans sa réponse aux plans de l'OCDE en la matière, Deloitte prêchait pour sa

paroisse (il offre des services en matière de prix de transfert à ses clients) en estimant qu'il serait fastidieux de prendre des mesures supplémentaires en matière de prix de transfert qui restreindraient la pratique.

Questions fiscales et douanières

En janvier 2018, soit quatre ans après que PwC s'est retrouvé au milieu du scandale fiscal LuxLeaks, la Commission offrait des contrats de plus de dix millions d'euros à la firme, de même qu'à Deloitte et KPMG pour mener des études sur des « questions fiscales et douanières ». Leur objet n'est pas encore défini, précise CEO, qui ajoute que ces études pourraient comprendre

des « évaluations préliminaires du respect de la législation fiscale européenne par les Etats membres ».

La Commission européenne s'est dit « surprise » que cet élément puisse faire l'objet d'un tel rapport. « Ecrire une étude pour nous ne fait pas de vous notre conseiller. Ce ne sont par ailleurs que quatre sur les milliers d'entreprises qui mènent des études pour nous », nous explique Vanessa Mock, porte-parole de la Commission.

« J'ai vraiment du mal à croire qu'il n'y a pas d'expertise sur l'évasion fiscale ailleurs que chez les Big Four », nous dit encore Vicky Cann.

Les Big Four sont également bien représentés dans les groupes d'experts qui conseillent la Commission

européenne. « Si vous cherchez des conseils sur la manière de prévenir l'évasion fiscale, les dernières personnes que vous devriez voir dominer vos groupes de conseillers sont précisément les personnes qui sont payées pour vendre des schémas de planification fiscale agressive à leurs clients », dit le rapport de CEO. En 2013, une autre ONG, Alter-EU, révélait que la direction « fiscalité » de la Commission était celle dont les groupes d'experts indépendants étaient le plus déséquilibrés. 80 % des parties prenantes représentaient des intérêts privés contre 3 % pour les PME et 1 % pour les syndicats.

La plateforme mise sur pied par la Commission pour l'aiguiller en matière fiscale, qui réunit aussi les États membres, a quant à elle été réformée entre 2014 et 2017, quand CEO avait une première fois tiré la sonnette d'alarme.

Reste alors l'un des canaux finalement les plus anodins : celui du lobbying. « On suit les questions de lobbying depuis très longtemps, mais avec cette étude, on a vu de nouveaux noms apparaître », explique Vicky Cann. Les Big Four apparaissent dans à peu près tous les lobbys actifs auprès des institutions européennes. Ce qui leur permet, selon l'ONG, d'avancer masqués dans les groupes d'experts puisqu'ils n'y sont pas toujours listés comme appartenant à l'industrie du conseil fiscal. ■

ELODIE LAMER